

<b>LEADER 2023-2027</b>	 <b>GAL DU PAYS DES VOSGES SAONOISES</b>
<b>Fiche action n°1</b>	<b>Proposer une mobilité adaptée à la ruralité</b> 
<b>DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>	
<p>La mobilité est à la croisée de différents enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un enjeu de transition énergétique : dans la mesure où le secteur des transports est la principale cause des émissions de Gaz à effets de serre et le troisième secteur le plus consommateur en énergie du territoire. Il convient donc à la fois de réduire les émissions de GES, les consommations liées à la mobilité, mais également de trouver des alternatives.</li> </ul> <p>Pour cela, l'objectif de la stratégie est de soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>le développement des mobilités douces</b> : Le Pays des Vosges Saônoises s'est doté d'un schéma directeur des mobilités douces, élaboré dans une logique de co-construction avec les Communes et Communautés de communes. L'objectif est de mettre en œuvre les conclusions de ce schéma.</li> <li>○ <b>l'organisation du développement de carburants alternatifs</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un enjeu de service à la population, afin que les habitants (jeunes, personnes âgées, personnes sans véhicule...) puissent accéder : à une formation, un emploi, aux services, à une offre de santé. Des initiatives en matière de mobilité existent sur le territoire, mais tous les besoins ne sont pas couverts.</li> </ul> <p>L'objectif est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>de trouver des solutions</b> pour rapprocher les habitants des services.</li> <li>○ <b>de répondre au besoin d'hébergements pour de jeunes actifs</b> : jeunes amenés à faire leur apprentissage (artisanat, commerce, agriculture...) ou leur stage sur le territoire, alors qu'ils n'ont pas le permis de conduire, ou de moyen de locomotion et que l'offre de transport n'est pas adaptée. Pour répondre à ce besoin, il est proposé d'offrir sur le territoire un maillage d'hébergements temporaires pour des apprentis et stagiaires.</li> </ul> <p>Ce besoin est également présent pour les jeunes professionnels de santé, notamment au cours de leurs stages et missions de remplacement.</p>	
<p>Thématiques régionales LEADER retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique</li> <li>▪ Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens</li> </ul>	
<b>TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>	
<p><b>A - Opérations liées au déploiement des mobilités douces :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>A-1 - Sécurisation et organisation de la pratique</b> : aménagements, signalétique, jalonnement dédiés au vélo, actions de sensibilisation aux bons usages du vélo, matériaux luminescents...</li> <li><b>A-2 - Création de services liés aux modes doux</b> : bornes de service, stationnement, ateliers de réparation vélo, garage itinérant...</li> <li><b>A-3 - Promotion de l'usage du vélo</b> : actions de promotion des mobilités douces, du réseau de voie verte, sensibilisation à l'entretien et la réparation de vélo...</li> </ul> <p><b>B - Opérations favorisant le déploiement de carburants alternatifs : mobilité électrique, biocarburants, hydrogène... :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>B-1 - Etudes</b> d'opportunité, de faisabilité pour définir l'implantation, le choix technique et le modèle économique d'un réseau de bornes de recharges (automobiles et/ou vélos).</li> </ul>	

### C - Opérations pour répondre aux besoins de mobilité des habitants :

**C-1 - Actions permettant de rapprocher les habitants des services :** Toutes actions innovantes et/ou expérimentales pour le territoire permettant de rapprocher les habitants des services, notamment dans le domaine de la santé. Soit en intervenant sur la mobilité des habitants vers l'offre de services ou de soins, soit en permettant à l'offre de services ou de soins d'aller au plus proche des habitants.

### D - Opérations en faveur de l'hébergement des jeunes actifs :

**D-1 - Etudes, conseils, animations, promotion** pour la création de ces hébergements

**D-2 - Création de lieux d'hébergements temporaires** pour les stagiaires, les apprentis et les professionnels de santé

## LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

### A - Opérations liées au déploiement des mobilités douces :

► Fiche action, **RSO5.2** du **FEDER rural** « *Mobilités durables rurales* » : les projets inférieurs à 200 000€ (coût total) sont financés via LEADER / au-delà de ce seuil, ils sont soutenus via le FEDER rural.

## COUTS ADMISSIBLES

↳ *Détail des coûts admissibles à étudier avec l'équipe du Pays des Vosges Saônoises*

### A - Opérations liées au déploiement des mobilités douces :

Fonctionnement - Investissement

### B - Opérations favorisant le déploiement de carburants alternatifs : mobilité électrique, biocarburants, hydrogène... :

Fonctionnement

### C - Opérations pour répondre aux besoins de mobilité des habitants :

Fonctionnement - Investissement

### D - Opérations en faveur de l'hébergement des jeunes actifs :

Fonctionnement - Investissement

### Dépenses inéligibles communes à toutes les opérations :

Crédit-bail, TVA, montages en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature, financement de postes, acquisition seule (terrain et/ou bâtiments).

## BENEFICIAIRES

### A - Opérations liées au déploiement des mobilités douces :

Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, PETR, syndicats mixtes, associations de droit privé, associations de droit public, groupements d'intérêt public.

### B - Opérations favorisant le déploiement de carburants alternatifs : mobilité électrique, biocarburants, hydrogène... :

Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, PETR, syndicats mixtes, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires.

### C - Opérations pour répondre aux besoins de mobilité des habitants :

Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, PETR, syndicats mixtes, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, structures coopératives, Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA), fondations, entreprises : micro-entreprises au sens communautaire, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens

communautaire, structure porteuse d'une Maison de santé pluriprofessionnelle.

#### D - Opérations en faveur de l'hébergement des jeunes actifs :

Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, PETR, syndicats mixtes, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, SISA, structure porteuse d'une Maison de santé pluriprofessionnelle.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

#### C - Opérations pour répondre aux besoins de mobilité des habitants :

Dans le cas d'un investissement lié aux Transports à la demande (TAD), le porteur de projet :

- doit être compétent : Loi d'Orientat ion des Mobilité / LOM
- doit présenter un projet dont le modèle économique est viable durablement
- doit démontrer le lien avec Mobigo

#### Pour toutes opérations :

Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables...).

### MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

🔗 *Plan de financement à étudier avec l'équipe du Pays des Vosges Saônoises*

### ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Critères – socle commun à toutes les fiches actions	Barème
<b>1. Dimension partenariale/ collective du projet</b>	<b>1</b>
•1.1 Le projet implique / repose sur un partenariat entre plusieurs types d'acteurs (hors financeurs, maître d'oeuvre) dans la mise en œuvre du projet, dans la réflexion en amont...	1
<b>2. Dimension territoriale, structurante du projet</b>	<b>1</b>
•1.2 Le projet contribue à un maillage territorial et/ou une structuration territoriale	1
<b>3. Dimension innovante du projet</b>	<b>2</b>
•1.3 Le projet apporte un nouveau service/produit/activité pour les habitants / pour la cible du projet	1
• 1.4 Le projet est innovant : dans ses modalités de mise en œuvre, dans sa conception, dans le type de produit ou service apporté	1
<b>4. Pérennité, maturité du projet</b>	<b>1</b>
La pérennité/maturité du projet a été étudiée : équilibre financier, moyens de fonctionnement, dimensionnement du projet adapté, continuité de l'action dans le temps, étude de faisabilité (étude d'opportunité, diagnostic justifiant le besoin)...	1
<b>Note minimum obligatoire : 3</b>	<b>5</b>

Critères spécifiques à la fiche action	Barème
<i>Le projet répond aux objectifs stratégiques de la fiche action :</i>	
-il développe les mobilités douces	1
-il permet le développement des carburants alternatifs	1
-il rapproche les services des habitants	1
-il apporte une réponse à une problématique de mobilité des jeunes actifs, stagiaires, professionnels de santé	1
<b>Note minimum obligatoire : 1</b>	<b>4</b>